



DEMANDE D'ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE

Pièces à fournir

- ☐ copie de la carte nationale d'Identité du/des demandeur(s)
- ☐ justificatif de domicile datant de moins de trois mois

DEMANDEUR 1

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable : Courriel

DEMANDEUR 2

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable : Courriel

LIEU DE LA CONCESSION

- | | |
|---|--|
| ☐ Cimetière paysager de Romagnat | ☐ Cimetière du Bourg |
| ☐ Cimetière d'Opme | ☐ Cimetière de Saulzet-le-Chaud |

L'emplacement de la concession dans le cimetière relevant de l'autorité du Maire, c'est à lui qu'il revient d'en fixer la situation précise.

TYPE D'EMPLACEMENT

- ☐ concession simple : 1 m x 2,5 m = 2,5 m²
- ☐ concession double : 2 m x 2,5 m = 5 m² (indisponible dans le cimetière du Bourg)
- ☐ cavurne : 1 m x 1 m = 1 m² (disponible uniquement dans le cimetière paysager et dans le cimetière du Bourg)
- ☐ colombarium (disponible uniquement dans le cimetière paysager et dans le cimetière de Saulzet-le-Chaud)

DUREE DE LA CONCESSION

- ☐ 15 ans ☐ 30 ans ☐ 50 ans ☐ perpétuelle (disponible uniquement dans le cimetière de Saulzet-le-Chaud)

NATURE DE LA CONCESSION

Ces dispositions ne peuvent pas être modifiées après le décès du/des concessionnaires.

Le Maire pourra s'opposer à l'inhumation de toute autre personne non mentionnée.

- ☐ **familiale** : destinée au(x) concessionnaire(s) et aux membres de sa/leur famille : son conjoint (lié par le mariage uniquement) et leurs enfants, ses enfants adoptifs, ses ascendants et ses descendants ainsi que de leurs conjoints, ses alliés et ses successeurs

soit

- ☐ **collective** : destinée au(x) concessionnaire(s) et **aux personnes désignées** nommément dans l'acte de concession, ayant un lien familial et affectif avec le fondateur

*Cocher
une ou
plusieurs
cases*

- ☐ concessionnaire(s)
☐ son conjoint (lié par le mariage uniquement) et leurs enfants, ses enfants adoptifs, ses ascendants et ses descendants ainsi que de leurs conjoints, ses alliés et ses successeurs
☐ partenaires de PACS, concubins du/des concessionnaire(s), de ses ascendants, de ses descendants, de ses enfants adoptifs.
☐ autres personnes désignées ci-dessous

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

soit

- ☐ **individuelle** : destinée au seul concessionnaire

Le/les demandeur(s) a/ont pris connaissance de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune de Romagnat peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de la concession et déclare(nt) qu'en cas de reprise de la concession par la commune :

Il(s) s'oppose(nt) à la crémation des restes exhumés : ☐ OUI ☐ NON

Le/les demandeur(s) s'engage(nt) à :

- respecter le règlement du cimetière.
- régler le titre de recettes qui sera adressé par la trésorerie. Le titre de concession sera adressé après le paiement.

Et certifie(nt) l'exactitude des renseignements portés sur le dossier de demande de d'achat de concession funéraire.

Fait à Romagnat, le

Signature du/des demandeur(s)